

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Le titulaire du CAP "Industries chimiques" est un ouvrier qualifié de niveau V, capable, en suivant des consignes données, d'assurer, dans la limite de ses responsabilités, le déroulement de divers procédés de production des industries chimiques.

Il est chargé de la conduite des procédés de production, de la surveillance des conditions de rendement et du niveau de la qualité des produits obtenus.

Toutes ses activités s'effectuent dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il exerce son activité dans les secteurs suivants de la

Chimie des grands intermédiaires organiques et minéraux,

- Chimie fine,

- Industries du pétrole,

- Electrochimie,

- Parachimie,

- Polymères,

- Autres industries de procédés.